

Procès-verbal

4^e Assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 9 septembre 2026, à 19 h

Centre communautaire de l'édifice Denis-Giguère

305, Rue Racine, Québec (Québec) G2B 1E7

Salle RC15

En ligne : [Lien d'inscription](#)

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Jean-François Martineau	Président
■ Anthony Lapierre	Vice-président
■ Katérie Poulin	Trésorière
■ Maude Couture	Administratrice
■ Lorenzo Genois	Administrateur

Absences Justifiées

■ Caroline Pérusse	Secrétaire
--------------------	------------

Autres présences

■ Catherine Deschamps	Conseillère du district électoral Les Saules
■ Marie-Josée Asselin (en ligne)	Conseillère du district électoral Des Châtelains
■ Dominique Turgeon	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Jennifer Vachon	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes participent à l'assemblée dans la salle et 1 participant est en ligne.

Ordre du jour

4^e Assemblée ordinaire du conseil d'administration

DÉROULEMENT		HEURE
1	Accueil, ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	19 h 00
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3	Adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente	19 h 03
4	Suivis nécessitant une action du CA 4.1 CA-2026-07 Projet résidentiel boulevard des Cimes 4.2 CA-2026-08 Plan d'action	19 h 05
5	Dossiers à traiter par le conseil 5.1 Présentation <i>Pôle de mobilité l'Ormière</i>	19 h 10
6	Propositions et interventions des membres du CA	19 h 20
7	Période d'information des membres du conseil municipal	19 h 30
8	Période de questions et commentaires du public	19 h 35
9	Affaires internes, correspondance et trésorerie 9.1 Correspondance 9.2 Trésorerie 9.3 Affaires internes du CA	19 h 40
10	Varia	19 h 42
11	Fin de l'assemblée	19 h 45

* Seules les personnes en salle auront droit de vote en cas d'élections.



1. Accueil et ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 19h03 et confirme le quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Sur proposition d'Anthony Lapierre, dûment appuyé par Katérie Poulin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité sans modification.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente

Sur proposition de Maude Couture, dûment appuyé par Lorenzo Genois, le procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

4. Suivis nécessitant une action du CA

4.1. CA-2026-07 – Projet résidentiel du Boul. des Cimes

Aucun avancement sur ce projet par rapport à ce qui avait été annoncé en juin, en raison notamment de la période estivale. Un nouvel atelier d'information est à prévoir éventuellement, mais le format de la rencontre demeure à déterminer.

Par rapport au PL 31 qui octroie aux municipalités le pouvoir d'autoriser plus rapidement des projets de construction résidentielle, la conseillère municipale Catherine Deschamps réitère que la ville souhaite obtenir l'acceptabilité sociale pour ce projet, bien que la Ville n'ait pas l'obligation légale de consulter la population pour ce genre de projet.

Sur proposition d'Anthony Lapierre, dûment appuyé par Katérie Poulin, il est entendu que le libellé de la résolution adoptée par le conseil de quartier sera modifié pour répondre aux inquiétudes des citoyens.

4.2. CA-2026-08 – Plan d'action

Lors de la dernière assemblée, une résolution avait été adoptée pour que le conseil mette sur pied un plan d'action.

Les membres souhaitent consulter les citoyens afin de déterminer les grandes orientations de ce plan. Voici les priorités ciblées sur lesquelles les citoyens seront consultés :

- Sécurité routière et circulation
- Transport en commun et mobilité active
- Aménagement urbain et cadre de développement
- Milieu naturel, parc et environnement
- Vie communautaire, loisirs et événements.



Anthony explique brièvement la démarche quant à l'approche neutre et impartiale qui sera adoptée. En plus d'un formulaire en ligne, le formulaire sera accessible en version papier dans certains commerces locaux du quartier afin de rejoindre autant de citoyens que possible.

Une demande de subvention sera faite à la Ville afin de soutenir financièrement cette initiative.

5. Dossiers à traiter par le conseil

5.1. Présentation Pôle de mobilité l'Ormière

Le conseil de quartier souhaite que le terrain du 9150, boul. l'Ormière, soit converti en Parc-o-Bus puisqu'actuellement, le terrain est vaste et n'a aucune vocation.

La demande devra être adressée à la ville, parallèlement au RTC.

Dominique rappelle que le Conseil de quartier se positionne par le biais de résolution. La demande devra être appuyée de considérants.

Résolution CA-2026-11 : Projet pilote de stationnement incitatif au 9150, boulevard de l'Ormière et développement d'un pôle de mobilité de proximité

CONSIDÉRANT que le lot 1 258 526, situé au 9150, boulevard de l'Ormière, appartient à la Ville de Québec et que l'ancien bâtiment municipal qui l'occupait a été démoli, laissant actuellement un terrain largement dégagé et recouvert de gravier;

CONSIDÉRANT que le site possède déjà un accès véhiculaire sur le boulevard de l'Ormière, qu'un abribus et des arrêts du Réseau de transport de la Capitale se trouvent à proximité immédiate et que l'intersection adjacente est munie de feux de circulation et d'aménagements pour les piétons;

CONSIDÉRANT que le Métrobus 804 dessert déjà le secteur et offre une liaison directe vers Sainte-Foy et le boulevard Laurier, permettant d'envisager l'utilisation du site comme point de rabattement vers le réseau de transport collectif existant;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote temporaire, limité et réversible permettrait de mesurer la demande réelle, les habitudes d'utilisation et les contraintes d'exploitation avant de recommander quelque aménagement permanent que ce soit;

CONSIDÉRANT que l'utilisation éventuelle du site doit préalablement faire l'objet de vérifications quant à sa disponibilité, à la conformité réglementaire, à la sécurité des accès, à l'accessibilité universelle, au drainage, à l'entretien hivernal, à la capacité du terrain et aux responsabilités d'exploitation;



CONSIDÉRANT qu'à plus long terme, le site pourrait contribuer au développement d'un pôle de mobilité de proximité combinant transport collectif, marche, vélo, dépose-minute et stationnement incitatif, en complémentarité avec les autres infrastructures de transport du secteur;

IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier Des Châtelains demande officiellement à la Ville de Québec et au Réseau de transport de la Capitale d'évaluer conjointement la faisabilité d'utiliser une portion du terrain municipal situé au 9150, boulevard de l'Ormière, comme stationnement incitatif et point de rabattement vers le transport collectif;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que cette évaluation porte notamment sur la disponibilité du terrain, les contraintes réglementaires et environnementales, la sécurité et la configuration des accès, les cheminements piétons et cyclables, l'accessibilité universelle, la capacité du site, le drainage, l'entretien hivernal, la desserte RTC, les responsabilités d'exploitation et les coûts sommaires de mise en œuvre;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que, sous réserve de l'absence d'un obstacle majeur et de l'obtention des autorisations requises, le Conseil de quartier recommande la mise en place d'un projet pilote temporaire et réversible, utilisant les services de transport collectif existants et ne nécessitant aucune construction permanente;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce projet pilote vise à recueillir des données sur l'utilisation du site, les modes d'accès, les destinations des usagers, les effets sur l'achalandage du transport collectif, les enjeux de sécurité, les impacts sur le voisinage et les conditions d'exploitation, afin d'éclairer toute décision ultérieure;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présidence du Conseil de quartier soit mandatée pour transmettre la présente résolution à la Ville de Québec et au RTC, assurer le suivi du dossier auprès des services concernés et faire rapport au conseil d'administration de l'avancement des démarches;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU qu'aucun aménagement permanent, modification importante de la desserte RTC ni engagement financier majeur ne soit présumé par la présente résolution et que toute proposition de réalisation permanente du pôle de mobilité de l'Ormière soit soumise ultérieurement au conseil d'administration.

Sur une proposition d'Anthony Lapierre, dûment appuyé par Katérie Poulin, il est résolu que le conseil de quartier des Châtelains contacte la Ville et le RTC pour que les deux entités évaluent la possibilité d'aménager un Parc-o-Bus sur ce terrain vacant.

6. Propositions et interventions des membres du CA

Aucune intervention.



7. Périodes d'information des membres du conseil municipal

Mme. Asselin réitère que les citoyens seront informés des avancements pour le projet des Cimes.

La conseillère s'informera auprès des ressources de la ville pour voir l'état des analyses effectuées aux intersections Chauveau/Blain par rapport aux enjeux de sécurité soulevés par le conseil de quartier.

Les demandes de financement pour les projets de sécurité routières doivent être déposées avant la fin du mois de novembre.

Mme. Deschamps informe que ce samedi 12 septembre aura lieu la journée de distribution d'arbres de la Ville de Québec à l'aréna des 2 glaces à Val-Bélair.

Ce samedi 12 septembre également aura lieu l'Ormière en Fête au centre Michel Labadie.

La conseillère tiendra sa rencontre annuelle à au centre communautaire Michel Labadie le 1^{er} octobre à 19h.

Finalement, le 20 septembre prochain aura lieu la marche Terry fox à la maison O'neil.

Les conseillères soulignent l'implication des membres du conseil de quartier des Châtel's et les invitent à participer à la soirée reconnaissance des bénévoles.

8. Période de questions et commentaires du public

- Mme Cournoyer demande s'il y a plus d'information quant au projet d'un terrain adjacent à celui du boul. des Cimes. Mme Asselin répond qu'il n'y a aucun développement supplémentaire sur ce projet.

La citoyenne partage également ses inquiétudes quant aux éventuels ateliers de consultation publique tenue par la Ville tenus dans le cadre de projets de développement et s'exprime sur l'importance d'écouter les citoyens. Dominique répond que la ville s'est dotée d'une politique de participation publique qui la tient de consulter les citoyens malgré le PL 31.

- La citoyenne se demande s'il y a un projet sur la table pour le 4225 boul. des cimes. À ce stade-ci, l'information est confidentielle. La grille de zonage est toutefois publique. S'il y avait un projet dérogatoire, la ville se devrait de consulter la population. Le président s'engage à trouver l'information si un permis a été émis en date d'aujourd'hui.
- Piscine extérieure au Parc de la Chaumière : les plans et devis ont été accordés au printemps. La construction est prévue pour 2027.



- Demande d'un citoyen pour un service d'urgence hospitalier ouvert 24h. Les services de santé sont gérés par le gouvernement provinciale, il faudrait donc adresser la demande aux ressources adéquates.

9. Affaires internes, correspondances et trésorerie

9.1. Correspondances

Invitation pour la soirée de reconnaissance des bénévoles.

9.2. Trésorerie

Budget de fonctionnement : 2842,76 \$

Sécurité routière : 1165,18 \$

Événements : 1168,94 \$

Total : 5176,88 \$

Résolution CA-2026-12 :

Sur une proposition de Jean-François Martineau, appuyé par Maude Couture, il est résolu de rembourser la somme de 15\$ à Katérie Poulin en raison d'une erreur survenue dans le compte.

Résolution CA-2026-13 :

Il est proposé par Anthony Lapierre, appuyé par Katérie Poulin, de payer la somme de 125,00 \$ à Jennifer Vachon pour la rédaction du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2026.

9.3. Affaires internes du CA

Aucun dossier à traiter.

10. Varia

Aucun point au varia.

12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 54.